

LIEUX-DITS VARNOIS

Nord : 46° 42' 50,7" – Est : 4° 52' 55,9". Cela ne vous dit rien ? Et « Les Camelins » cela vous dit quelque chose ? Bien sûr ! C'est pourtant deux façons de dire la même chose : la désignation d'un lieu, une localisation !

Depuis que l'Homme a pris pied sur la planète, entre autres préoccupations vitales, il s'est trouvé confronté à la nécessité (et à la difficulté) de se localiser ou de localiser les choses. Les coordonnées précitées - (ce sont celles de l'actuelle croix des Camelins) - fournissent une localisation d'une extrême précision et résultent des données fournies par un GPS, instrument inimaginable il y a peu et aujourd'hui d'utilisation totalement banale... Nous vivons le commencement d'un monde nouveau...

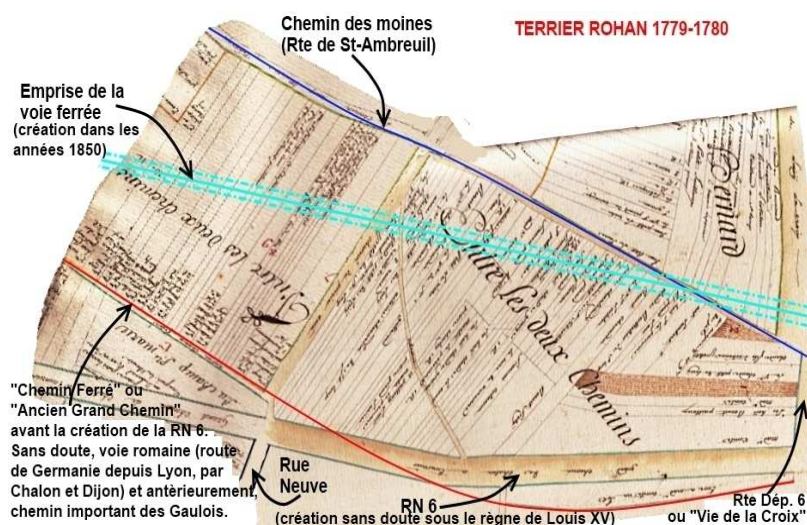
Mais, pendant des siècles, des millénaires, le seul moyen que l'homme, doué de langage, ait trouvé pour répondre à cette **nécessité de localisation**, a été de désigner le lieu en lui donnant un nom, le « lieu-dit », -on dit aussi « climat »- référence commune, naturellement comprise, à un moment donné, de tous les membres d'un groupe, plus ou moins important. En effet, le lieu-dit peut concerner des étendues de territoire très variable : France, Saône et Loire, Varennes le Grand, « Le Buisson à la Meunière » sont, en soi, des lieux-dits. Mais on est bien d'accord que le mot « lieu-dit » n'est en fait employé que pour désigner des subdivisions territoriales communales - (autrefois, on aurait dit « paroissiales ») – et qu'à ce titre, « Le Buisson à la Meunière » n'évoque -(ou plutôt n'évoquait)- un lieu que pour les varnois ! On vient ainsi de répondre à la question : **Pourquoi** les lieux-dits ?



Titre de la table des lieux-dits de l'atlas de 1806

Vient alors, forcément à l'esprit une autre question : **Comment** sont nés les lieux-dits ? Autrement formulée, la question est : que signifient ces mots ? Quel est leur **sens**, qui nous échappe aujourd'hui ! « Biche Ronde », « La Galafre », « La Raine », « Vourotte » etc... : Autant de mystères ! Pourquoi « l'Homme » à un moment précis, a-t-il utilisé un mot (ou un groupe de mots) de son langage pour nommer tel lieu plutôt que tel autre ? Est-ce le résultat de l'arbitraire, du hasard ? Bien évidemment, non ! Aux époques très variables et quelquefois très lointaines de la naissance d'un « lieu-dit », les fondateurs du nom du lieu, ont, tout naturellement, adopté une **démarche descriptive** traduisant un particularisme, un caractère spécifique du lieu, alors **évident** pour tous. Le temps a manifestement érodé cette évidence : sur les 141 lieux-dits que compte encore le cadastre actuel, bien peu nombreux sont ceux qui se livrent à notre compréhension sans réticence ! Et encore, il faut être

prudent comme nous le montre l'exemple du lieu-dit « **Entre les chemins** » pourtant d'une formulation parfaitement limpide ! Si l'on s'en tient au seul examen du plan cadastral actuel, les choses sont claires : ce lieu-dit est situé entre la RN 6 et la ligne de chemin de fer. En toute logique, on a bien nos deux chemins ! Sauf que la **conclusion est fautive**, parce que ce ne sont pas les bons chemins ! Le toponymiste doit tenir pour suspectes, les explications immédiatement évidentes ou trop récentes ou qui ne résultent que de l'analyse d'une seule source, ou les trois à la fois... ce qui ne veut pas dire que cela ne puisse pas être exact quelquefois ! Dans notre cas, la richesse documentaire des archives varnoises nous offre l'opportunité de comparer des plans de



diverses époques, entre autres le **Terrier Rohan de 1779-1780**, dont on voit l'extrait ci-contre du lieu-dit concerné. Il nous indique clairement que les chemins en question sont, en réalité, d'une part le **chemin des moines** (pas ceux de l'abbaye de La Ferté mais ceux de l'abbaye de Cluny) et le « **chemin ferré ou ancien grand chemin** ». Il faut en effet, imaginer ce lieu-dit avant les grands bouleversements modernes que constitueront pour lui, d'une part la création sous le règne de Louis XV d'une grande voie, large et rectiligne, baptisée ultérieurement RN6 - (devenue départementale mais que, par commodité, nous continuerons à appeler « nationale ») - et d'autre part, de la voie ferrée qui sera créée dans les années 1850.

Les caractères descriptifs utilisés par nos ancêtres pour décrire un lieu ressortent à des domaines aussi variés que la position géographique, comme on vient de le voir, le relief, la végétation, l'hydrographie, l'agriculture, l'élevage, l'industrie, l'histoire locale, la vie sociale etc.. Autrement dit, faire de la toponymie c'est quasiment faire de l'histoire-géographie!...locale!...

La **double vocation** du « lieu-dit » est donc de **désigner un lieu en le décrivant**. Mais, en 2011, pour nous tous, Varnois, ce riche et beau vocabulaire, qui, pour certains de ses mots, n'appartient qu'à notre village, est-il encore une langue vivante ou n'est-il plus qu'une langue qui se meurt pour n'être qu'un sujet d'histoire et d'érudition ? La réponse à cette question pourrait être celle du soldat qui ne veut pas se tromper : « Les deux, mon capitaine ! ». Cependant, force est de constater, les choses étant ce qu'elles sont et l'évolution ce que nous constatons - et les lignes qui vont suivre le montreront - force est donc

de continuer à appeler « nationale » - et d'autre part, de la voie ferrée qui sera créée dans les années 1850.

de constater que le langage des lieux-dits ressemble fort à ces vieux arbres de notre campagne qui donnent encore des rameaux bien vivaces, mais qui, manifestement, ont perdu leur vitalité d'antan et vont, semble-t-il, vers un inéluctable et fatal déclin...

LE LIEU-DIT, INSTRUMENT DE LOCALISATION

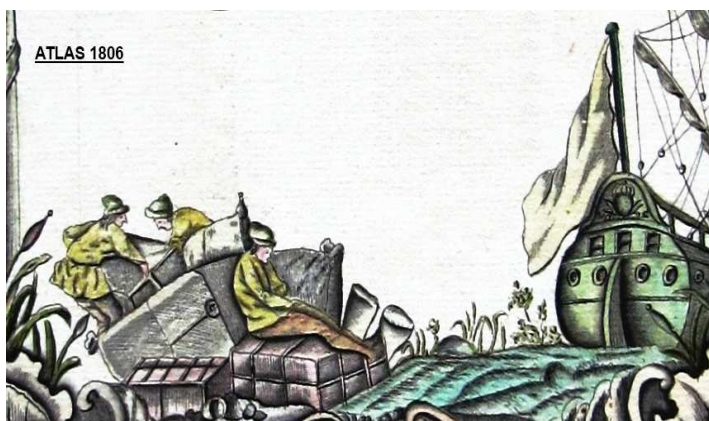
Pour tous les habitants de Varennes, comme de tous les villages de France, **certain** lieux-dits restent encore un langage « utile » donc vivant. Ce sont, pour l'essentiel, les lieux-dits qui désignent un quartier, une zone urbanisée : « En Mirande, en Loisy, au Carouge, aux Camelins ». Mais, il ne s'agit alors que de la désignation d'un large secteur du village, insuffisante pour fixer une localisation précise.

Dès qu'on utilise des lieux-dits qui situent plus précisément, et c'est leur objet même, on constate que ces mots ont, pour nous, actuels habitants du village, perdu leur vocation de référence géographique. Nous avons oublié le lien qui existait entre le mot et la partie du territoire qu'il a pour objet de définir. Qui saurait aujourd'hui situer l'habitation d'un interlocuteur qui lui dirait : J'habite en Loisy, au «Meix Rameau», ou En Mirande, au «Curtil Pacaut »? Que dire d'un étranger au village... Il se perdrait, tout simplement! De ce point de vue, convenons que la numérotation des rues, exempte de toute poésie..., évite aujourd'hui au visiteur de bien laborieuses recherches... Elles avaient cependant l'avantage de lui permettre de découvrir que Varennes ne s'appelle pas **« le Grand »** pour rien..., que Mirande, c'est long...et que, quand enfin, il avait trouvé l'entrée de la cour commune, il n'était pas encore forcément arrivé au bout de ses peines...

Si maintenant, on s'intéresse à la partie non urbanisée du village, la plus vaste, force est d'admettre que cette vocation d'indication géographique du lieu-dit a quasiment disparu. Qui, à part les agriculteurs, les plus anciens d'entre nous, ou les membres d'association tournés vers la nature – toutes catégories pour qui ce langage est encore « utile » - qui, donc, connaît le nom des lieux-dits ? Qu'évoquent pour le plus grand nombre d'entre nous, en termes de localisation et pris au hasard, « La Raine », « La Galafre », « le Pain perdu », « Le Curtil Parizot », et autres « La Brulée », « La Grande Vourotte », ou « La Moule Sauge » ? ...Et on ne vient de citer que sept des **141 lieux-dits varnois** du cadastre actuel, lequel, de remaniements en révisions et autres remembrements ...est l'héritier direct du plan cadastral dit « Napoléon » de 1830 qui en comptait quelques 150.

141, c'est beaucoup direz-vous ? Certes oui! Et ce serait une bien longue liste si on devait l'apprendre « par cœur », en associant à chacun d'eux, sa localisation! Et pourtant, ces « 141 » ne sont que les **« survivants »** des quelques **240 à 250 « climats »** ou **« dénominations locales »** révélés par nos très beaux plans anciens : les **plans-terriers** d'ancien régime du duc de **ROHAN de 1779-1780** et du **Chapitre Cathédral Saint-Vincent de Chalon de 1777-1783** et le remarquable **atlas de 1806** dont on voit ci-contre, la belle illustration du frontispice.

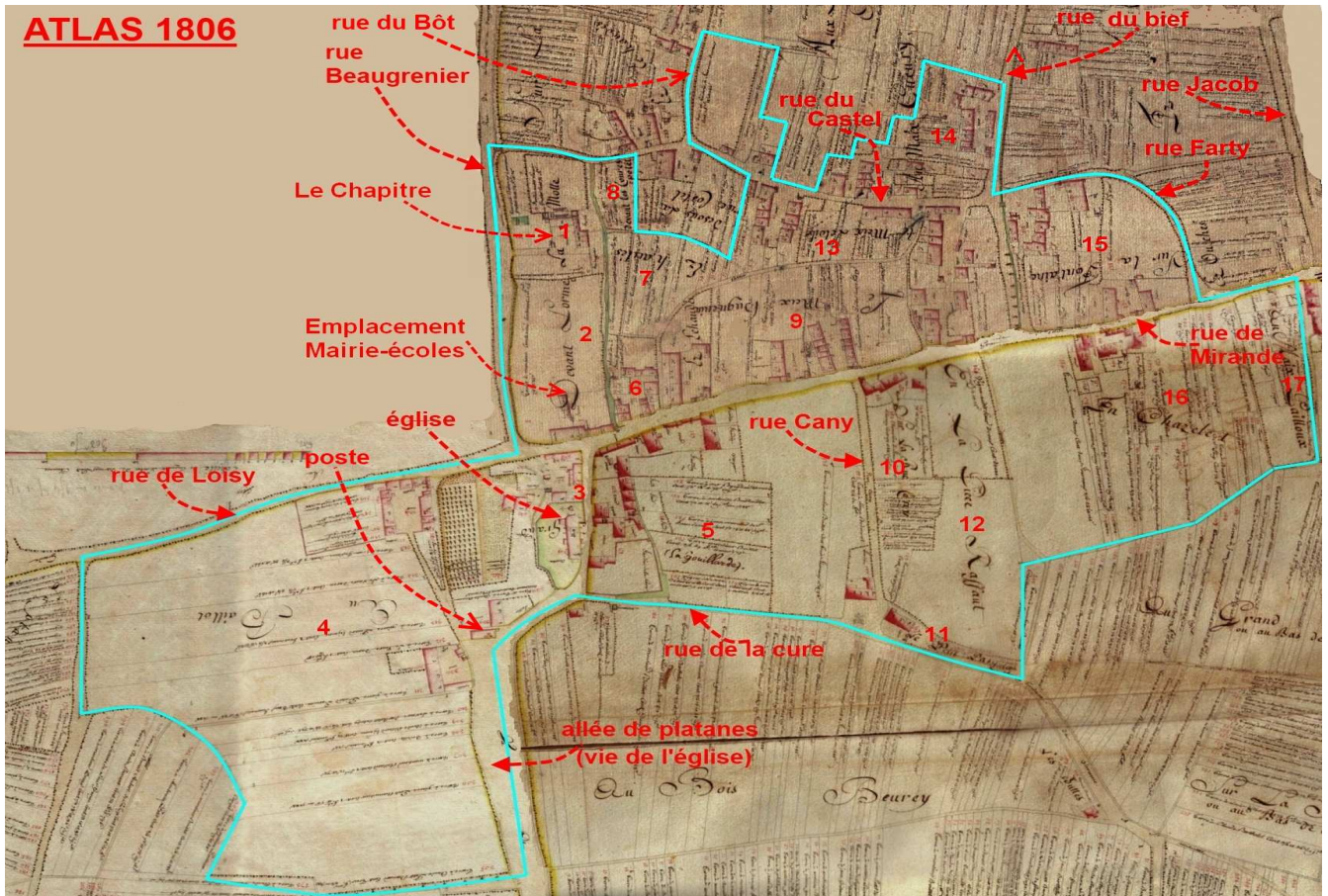
Le géomètre est encore dans la tradition ancienne qui consistait à illustrer les ouvrages officiels d'un dessin (souvent très académique) en rapport avec le sujet de l'ouvrage. Au cas d'espèce, on pourrait penser que le géomètre, excellent dessinateur, par ce dessin original et plein d'humour, a voulu illustrer le commerce du chanvre dont la culture a été très importante à Varennes au XVIIIème siècle. En tout cas, ce sont bien des ballots **mous**, dont le portefaix qui **« fait méridienne »** semble apprécier le confort...(Sur l'importance de la culture du chanvre à Varennes au XVIIIème siècle, voir *Bul. Mun. n° 23* ou *site int. de la Cne* : « Patrimoine ».)



L'hécatombe de 1830 et suivant est parfaitement illustrée dans la figure de la page suivante : le liseré bleu indique, appliqué sur l'atlas de 1806, le pourtour, dans le cadastre actuel, du très vaste et compliqué lieu-dit «Varennes-le-Grand». Varennes a, en effet, la particularité -et nous y reviendrons- d'être à la fois le nom du village et un lieudit dans le village . On constate alors que ce **seul** lieudit actuel correspond à **17 lieux-dits anciens** : 1.La Motte, 2.Devant l'Orme, 3.A Varenne ou Varenne le Grand ou Vers l'Eglise, 4.Au Baillot, 5.La Gouillarde, 6.Ez Echaudés, 7.Ez Hautés, 8.Devant les Coures Potet, 9.Le Meix Huguenin, 10.Sur la rue Cany, 11. Le Petit Pasquier, 12.En la Pièce Raffaut, 13.Le Meix Letoile, 14.Au Maix Gueury, 15.Sur la Fontaine, 16.En la Chaselle ou En Chazelet, 17.Le Maix des Pailloux ou Au Maix Pailloux. Qui connaît encore ce joli florilège? En tout cas, il illustre parfaitement que le lieu-dit actuel « Varennes », par la trop grande surface géographique que les rédacteurs du cadastre de 1830 lui ont donnée, n'a plus aucun rôle localisateur, alors que les 17 lieux-dits précités, par un découpage très fin de cette même surface, remplissaient, avec précision ce rôle!

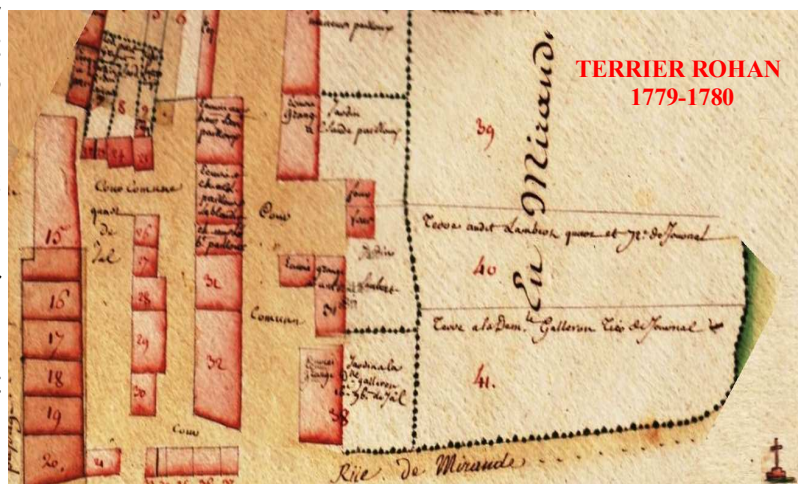
Et pendant des siècles, tous les petits varnois, futurs paysans, au fil du temps et au gré des circonstances, apprendront ces quelques 250 mots et leur localisation, langage véritablement commun qui leur permettra d'échanger avec précision sur leur géographie locale, la seule qu'ils connaîtraient sans doute jamais...

Pourquoi cette hécatombe? Les lieux-dits anciens ont été les innocentes victimes de la nécessaire rationalisation de la perception de l'impôt post-révolutionnaire. Jusqu'à la Révolution, seuls les membres du tiers-Etat -la noblesse et le clergé



étant exonérés- propriétaires d'un bien de nature immobilière, étaient redevables, en simplifiant et en utilisant la terminologie actuelle, de « l'impôt foncier » au seigneur dont le bien était « féodalement » dépendant.

On l'a déjà dit, à la veille de la Révolution, Varennes était partagé entre deux seigneurs, l'un, laïc, le duc de ROHAN et l'autre, religieux, le chapitre cathédral Saint-Vincent de Chalon. Les historiens nous disent qu'en cette fin du XVIIIème siècle, les seigneurs, sans doute soucieux de réaffirmer des droits féodaux alors très ouvertement contestés et surtout de s'assurer les meilleurs revenus possible, ont fait établir (ou plutôt ré-établir) un «**terrier**» de leur **fief**, c'est-à-dire un ensemble de documents, dont un plan, permettant la fixation et la perception de l'impôt. Très heureuse initiative - sauf, bien entendu, pour les habitants de l'époque ... - qui nous vaut de conserver aujourd'hui, deux magnifiques plans de Varennes, plus ou moins partiels, de la fin du XVIIIème siècle. Ils sont remarquables de précision géométrique et annotés des quelques 250 lieux-dits dont nous avons parlé. Selon la technique du moment, chaque parcelle était annotée de sa nature, de sa surface et du nom de son propriétaire, ainsi que d'un numéro de renvoi à d'autres registres, comme on le voit sur la reproduction ci-dessus du bas de Mirande, côté est de la rue.



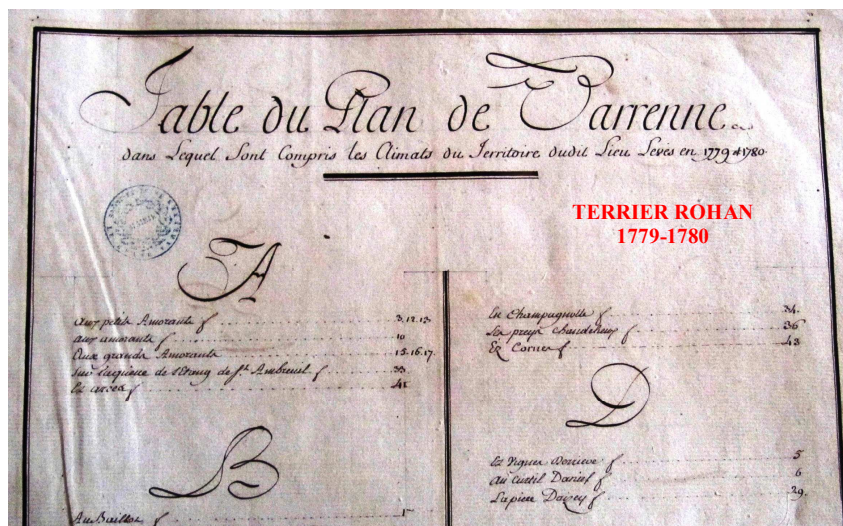
La situation des redevables de l'impôt était totalement variable selon qu'il dépendait d'un seigneur ou d'un autre, et la comparaison des plans-terriers laisse à penser, qu'apparemment, un assez grand nombre de parcelles n'étaient plus dépendantes ni de l'un ni de l'autre des seigneurs : d'où une situation absolument anarchique et totalement inégalitaire que les cahiers de doléances souligneront, à commencer par celui de Varennes, présenté au baillage de Chalon le 24 mars 1789 par ses trois députés (Chevardin, J. Petit, F. Bourdaillet) et qui demande, entre autres, « *que l'impôt territorial soit en nature, soit en arjant et soyent Réparti sur toute les propriétés également* ».

La Révolution étant passée par là, la nécessité de la mise en place de nouveaux documents nécessaires à la détermination et à la perception de l'impôt au profit du nouveau **seigneur, c'est-à-dire la «collectivité»,** s'est immédiatement et impérieusement fait sentir. Notons qu'en matière d'impôts, le mot « révolution » prend tout son sens : on revient au point de départ! Le « percepteur » change, l'impôt reste!... Ne plaisantons cependant pas! Car mettre en place une organisation -(notre « cadastre » actuel en est l'héritier!)- qui aurait à mesurer toutes les parcelles de la totalité du territoire

français en affectant à chacune d'entre elles un revenu et en identifiant son propriétaire, le tout selon des règles unifiées, seul moyen de parvenir à un impôt généralisé et équitablement réparti, était une tâche d'une autre envergure que la confection des « terriers » à vocation purement locale et dont le motif premier n'était pas l'équité pour les redevables mais le rendement pour le seigneur! C'est Napoléon qui, après diverses tentatives de l'époque révolutionnaire, décidera enfin, et **aux frais de l'Etat**, de cette immense tâche, d'une ampleur telle, que l'on constate que le premier texte de l'époque Napoléonienne régissant la matière est une loi du 15 septembre 1807 et que, pour nombre de communes de France, dont Varennes, les plans ne seront achevés qu'en 1830!...

Entre autres règles, il a été posé que le territoire de chaque commune serait divisé en section, constituant une feuille de plan, et que chaque parcelle dans la section ne serait plus identifiée que par un numéro, sans autre mention comme sur les plans anciens. **Là réside l'arrêt de mort des lieux-dits** : bien que le législateur ait prévu que les plans devraient être annotés des lieux-dits, on ne définissait plus la parcelle soumise à l'impôt par son appartenance à un lieu-dit mais par une référence abstraite -(section-n°)- dans laquelle le lieu-dit ne présentait plus de réelle utilité localisatrice! C'est pourquoi, les géomètres, rédacteurs du plan de 1830, dans leur démarche simplificatrice -et destructrice au regard des lieux-dits- se sont autorisés à ne rapporter sur les plans, à leur guise semble-t-il, que certains lieux-dits englobant non seulement leur propre surface d'origine, (quand ils ne la déplaçait pas!), mais aussi celle des lieux-dits qu'ils supprimaient, comme on l'a vu ci-dessus pour le lieu-dit « Varennes ». **Résultat** : une centaine de lieux-dits Varnois auraient disparu, non pas quant à leurs noms à proprement parler, que l'on retrouve pour certains d'entre eux, dispersés, dans d'autres documents tels que les actes notariés, mais à coup sûr, **en l'absence de plans antérieurs, quant à leur valeur de localisation!**

Cet abandon du lieu-dit, comme point de départ de la recherche du propriétaire d'une parcelle, redevable de l'impôt, est parfaitement illustré par le changement de méthode initié par le cadastre napoléonien.



Avant le cadastre napoléonien, on part du lieu-dit connu de situation de la parcelle; puis on consulte la table alphabétique des lieux-dits placée en tête de l'ouvrage pour connaître la feuille de situation du lieu-dit; puis on cherche la parcelle dans le lieu-dit; la parcelle étant trouvée, on connaît alors le nom du propriétaire par l'annotation qui y figure.

Le très grave inconvénient de la méthode est la quasi impossibilité, à peine d'avoir un plan très rapidement illisible, de suivre les mutations de propriété et les modifications physiques de la parcelle (divisions, modification de limite, etc...) Il y avait déjà très certainement des registres de regroupement par propriétaire, mais si l'on ne

connaissait pas le propriétaire, le point de départ de la recherche était le lieu-dit dans lequel était située la parcelle.

Le cadastre napoléonien, de façon très rationnelle, associe les plans de section qui figurent par n°s les parcelles qui y sont contenues, à deux fichiers répondant aux deux questions auxquelles le cadastre doit répondre de façon commode :

* 1ère question : qui est la propriété de qui? Et c'est **l'état de section** qui, au regard de chaque n° dans chaque section, indique qui est propriétaire de la parcelle concernée; on a ainsi créé un fichier dit « **réel** ».

* 2ème question : qui est propriétaire de quoi? Et c'est la **matrice cadastrale** qui indique par un classement alphabétique des propriétaires, toutes les parcelles dont chacun est propriétaire sur le territoire de la commune; on a ainsi créé un fichier dit « **personnel** » permettant l'émission d'un rôle d'imposition par propriétaire.

Le gros avantage du système est la gestion commode des mutations par une simple mise à jour des fichiers « réel » et « personnel », sans aucune modification du plan lui-même dont la pérennité est ainsi assurée. Dans tout cela, plus besoin du lieu-dit et il n'y a plus de table alphabétique des lieux-dits. Simplement, à titre indicatif, - parce que le peuple des agriculteurs constituant alors l'essentiel de la population des villages de France a perpétué la méthode de recherche à partir du lieu-dit - on indique par une simple étiquette collée sur la couverture du classeur contenant les plans, quels sont les lieux-dits, -pour ceux qui ont survécu-, contenus dans chaque feuille de section.

Pour rationnel qu'il était, le système napoléonien comportait cependant encore un grave inconvénient : les divisions de parcelles étaient prises en compte de façon très imparfaite. Seuls les fichiers « réel » et « personnel » étaient annotés, à la suite du n° de la parcelle, de la mention « p », pour signifier « partie », avec l'indication de la surface, indiquée par les parties à l'acte de mutation, du « p » en question. Quant au plan lui-même, il ne faisait l'objet d'aucune correction ayant pour objet de figurer la nature exacte de la division et donc les limites précises des parties issues de la division. **Résultat** : de « p » en « p », la somme des « p » finissait par ne plus correspondre à la surface d'origine de la parcelle! Et les limites exactes des « p » constituant la parcelle d'origine faisaient très souvent, l'objet de contestations entre les propriétaires concernés!

Ce problème ne sera solutionné qu'en 1956, par une très remarquable réforme, totalement ignorée du grand public,

sous l'empire de laquelle nous vivons encore, dite « réforme de la publicité foncière » qui associera les services du cadastre et les conservations des hypothèques dans la gestion extrêmement précise de ces fichiers « réel » et « personnel » de telle sorte, notamment, à chaque division de parcelle et sous la responsabilité d'un géomètre expert diplômé par le gouvernement, d'une part que les nouvelles limites soient figurées par un **plan** et d'autre part que la surface calculée, aux termes d'un **document d'arpentage**, de la ou des parcelles issues de la division soient bien compatibles avec celle de la parcelle divisée. Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, la connaissance de la propriété immobilière, tant au niveau des personnes que des parcelles, est organisée de façon quasi parfaite. Aujourd'hui, l'extraordinaire outil informatique, par le couplage de des fichiers réels et personnels de toutes les communes de France, permet à notre seigneur et maître « l'Etat », de savoir en un seul « clic », en 1/10^{ème} de seconde et au m² près, de quels biens immobiliers chacun d'entre nous est propriétaire sur toute l'étendue du territoire français! Ce système nous est envié et est aujourd'hui exporté vers des pays qui sont récemment passés de la propriété collective à la propriété individuelle. Mais cela nous éloigne de notre histoire locale!

Car c'est à notre petite histoire locale que nous devons d'avoir conservé trois précieux plans - deux immédiatement antérieurs et un immédiatement postérieur à la Révolution - qui positionnent exactement ces 250 lieux-dits, souvent hérités de temps immémoriaux :

* concernant les plans terriers «Rohan de 1779-1780» et «chapitre Saint-Vincent de 1777-1783»: il semblerait que contrairement à d'autres communes voisines, la Révolution ait été vécue à Varennes de façon assez modérée et sans trop d'épisodes fanatiques et destructeurs à l'égard d'objets ou de documents, dont les terriers, perçus comme des symboles ou des moyens de « l'oppression féodale»! On peut également penser - Révolution ou pas, l'impôt devait continuer à être perçu!- que ces plans, les seuls qui existaient alors, ont intelligemment été utilisés, malgré leur provenance et leur caractère plus ou moins partiel, pour la confection des premiers rôles d'imposition post-révolutionnaires. En tout cas, Dieu merci, ils sont parvenus jusqu'à nous!

* concernant l'atlas de 1806 : on l'a dit, dès avant la Révolution, la situation anarchique et partant, totalement injuste, de la détermination et de la perception de l'impôt, était largement dénoncée. Le législateur révolutionnaire se préoccupera bien de la question, mais par manque de moyens et face à l'immensité de sa tâche réorganisatrice, il laissera, sur ce sujet, les communes largement livrées à elles-mêmes...Pour ce qui est de Varennes, le Conseil Municipal prend les choses en mains et se réunit le cinq vendémiaire an dix de la République (dimanche 27 septembre 1801)... «*Suivant Le Veu des habitans de la Commune.../...pour pourvoir au moyen de parvenir a une juste répartition des Contributions foncieres et faire Cesser toutes plaintes Concernant Linegalité dans la répartition des dites Contributions* ». Après avoir rappelé la « confusion » existante et considéré que «*l'on ne peut parvenir au but proposé qu'en faisant proceder a un arpentage general du territoire de la Commune*», le Conseil décide de faire établir un plan de la totalité du territoire de la commune par « *Le Citoyen philibert petit Geometre résident a Senneceÿ* ». Un an plus tard, le géomètre Petit se désiste sans avoir rien fait! Par délibération du vingt thermidor an dix (dimanche 8 août 1802) le Conseil désigne alors «*Le Citoyen marcel Gormand Geometre patenté résident a Senneceÿ*» (dont on voit ci-contre la belle signature), qui s'oblige à faire le travail aux mêmes conditions et dans un délai de deux ans! En fait, cet ouvrage exceptionnel, encore établi selon les méthodes des plans terriers, puisque les nouvelles règles n'étaient pas encore fixées, ne sera livré à la commune que quatre ans plus tard...

Entre autres difficultés rencontrées par notre géomètre, il y aura l'attitude des propriétaires varnois eux-mêmes, qui, malgré leurs pétitions de principe, (cf la citation du cahier de doléances ci-dessus), et perpétuant les mauvaises habitudes déclaratives frauduleuses de l'ancien régime, seront très récalcitrants à remplir honnêtement leurs obligations et à s'associer aux opérations d'arpentage de leurs parcelles... Aussi, par une délibération du 15 pluviôse an 11 de la République française, - (vendredi 4 février 1803)- le Conseil Municipal, « *sur Les demandes du Citoyen Gormand Geometre a Senneceÿ Commissaire Chargé de la Renovation du plan Geometrique des terres et prés de la Commune de Varenne* » a délibéré « *que Chaque habitans propriétaires et fermiers et forains Seront tenu de marquer par un Equaire a Chaque coins de leur fonds, de donner une déclaration Exacte de Chacun de leur fond, avec Leur Confins a peine d'amande* »!

Le grand mérite de ces trois plans, pour nous aujourd'hui, est d'avoir fixé sur le papier et donc, d'avoir assuré la conservation de tous ces noms de lieux, véritables « poteaux indicateurs » de notre géographie locale séculaire, qui pendant des siècles ne se sont transmis que par voie orale, c'est-à-dire, toujours en grand péril de se perdre. Une centaine d'entre eux se seraient définitivement perdus si, comme dans bon nombre de communes de France, le premier plan parvenu jusqu'à nous n'avait été que celui de 1830! De surcroît, ils nous apportent d'irremplaçables informations dans la localisation de la multitude des petits et anodins événements révélés par les documents locaux anciens et dont la somme forme, tout simplement, la trame de notre «petite histoire»!

LE LIEU-DIT, PORTEUR D'UN SENS **La naissance de Varennes (?)**

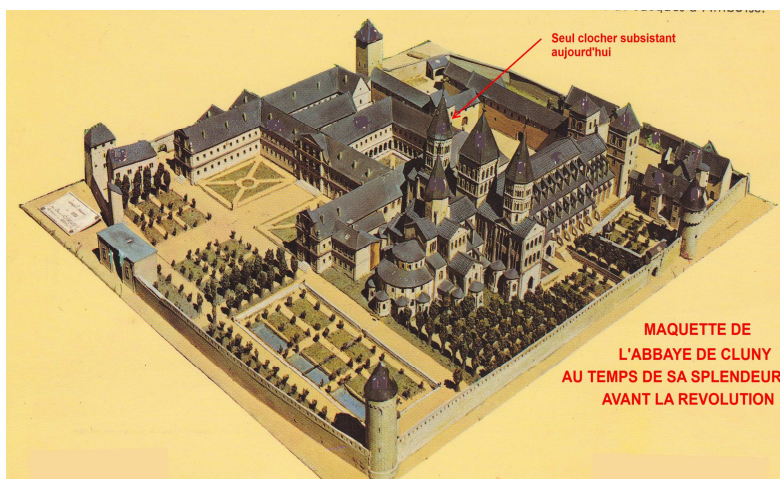
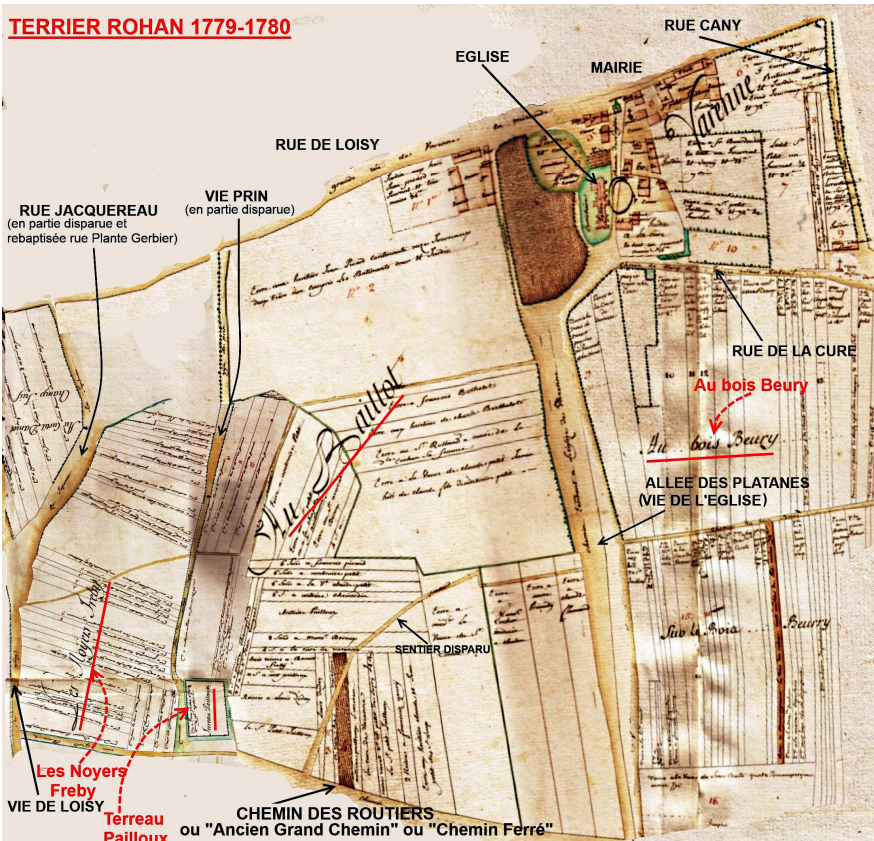
Les lieux-dits sont encore des mots de notre langue actuelle et nous les utilisons sans comprendre ce qu'ils veulent nous dire! Le temps, pour nombre d'entre eux, nous a fait oublier leurs **sens** ou, comme on l'a déjà dit, **la**

description d'un temps ou d'un lieu qu'ils nous offrent! Retrouver ce sens nécessite, sans détour possible, de recourir à l'éminent savoir de savants, spécialistes de l'origine et de l'évolution des mots! Ces savants savent lire dans ce fonds commun des langues qu'est « l'indo-européen » dont sont issues, notamment, la plupart des langues européennes dont le celte, le latin et le germain qui sont elles-mêmes les sources de nos lieux-dits! Pour autant, au-delà de cette approche savante, il ne faut pas négliger l'étude du contexte et de l'histoire locales et considérer avec réserve, toute explication qui, en simple bon sens, ne « cadrerait » pas avec ces éléments locaux. Bref, tout ceci pour dire que l'affaire n'est pas simple, que la toponymie est le monde du probable, de l'incertain, de l'hypothétique et souvent, de l'énigmatique, et qu'il faut toujours garder à l'esprit, que, comme dans les enquêtes policières, la découverte d'éléments nouveaux peut toujours remettre en cause une explication considérée comme avérée! C'est pourquoi, écrire sur la toponymie amène à beaucoup - et modestement! - user du **conditionnel...**

Après ces propos liminaires quelque peu restrictifs, osons cependant nous lancer et commençons donc, à tout seigneur tout honneur, par écouter ce que nous racontent le lieudit « **A VARENNE** » et ses proches voisins « **AU BAILLOT** », le tout petit « **TERREAU PAILLOUX** », « **AU BOIS BEURY** », et « **LES NOYERS FREBY** » dont on voit la localisation ci-contre.

On l'a dit « Varennes » - avec ou sans « s », c'est sans importance! - est encore aujourd'hui, non seulement le nom du village, mais également le nom d'un lieudit dans le village. Quel sens donner à ce particularisme ? Aujourd'hui aucun, puisque ce lieu-dit regroupe, comme on l'a dit, dix sept lieux-dits anciens! En revanche, si l'on consulte les plans anciens, et notamment la reproduction ci-contre, du terrier Rohan, on voit que le lieu-dit « **A Varenne** » cantonne une petite zone : quartier de l'église et environs immédiats. Cela nous indique très certainement, en y associant les lieux-dits périphériques précités, le secteur du village où a commencé à se développer son peuplement dans sa localisation centrale actuelle... On dit « dans sa localisation...actuelle » parce que les archéologues nous indiquent dans la « liste des sites archéologiques » comprise dans le plan local d'urbanisme, qu'il y a déjà plusieurs milliers d'années (chalcolithique, âge du bronze...voir vos encyclopédies à ce sujet!...) il y avait déjà des peuplements très anciens à d'autres endroits du territoire Varnois, notamment en bordure de la Saône.

Quant aux linguistes, ils nous apprennent que le mot « **Varennes** », tirerait son origine d'une racine « **var** » très lointaine, indo-européenne, pré-celtique..., qui évoque l'eau, non pas tellement en ce qu'elle est, mais plus précisément **en ce qu'elle apporte**, à savoir les dépôts et les alluvions. Or, il est facile de constater que « Varenne » est juché en haut et sur le bord immédiat de la **terrasse alluviale** de la Saône : proche de l'eau mais largement hors inondation! Donc, un lieu profitant des richesses d'une eau toute proche tout en étant largement à l'abri de ses débordements et donc, un lieu tout à fait propice à une implantation humaine! Voilà sans doute qui peut fixer le **lieu** de naissance de notre village! Oui, mais alors, et c'est plus compliqué, à **quelle époque ?**



Le document écrit, le plus ancien connu, citant de façon quasi-certaine le nom de Varennes, est une **charte** -c'est à dire un écrit officiel à caractère juridique,- provenant de la grande **abbaye de Cluny**; Cluny, phare de l'occident médiéval dont il reste aujourd'hui, si peu de choses et qui, sans les immenses et affligeantes destructions ou négligences post-révolutionnaires, serait aujourd'hui une des merveilles du monde! Entre autres trésors, à la veille de la Révolution, l'abbaye possédait un exceptionnel fonds d'archives sur les multiples sujets de la vie de la communauté, depuis sa fondation. Les

spécialistes nous disent que la bibliothèque contenant ce fonds se trouvait dans l'une des tours carrées, appelées

« Barabans » situées à l'entrée de l'abbatiale et que l'on voit bien sur la reproduction ci-avant.

L'antique document qui cite Varennes, écrit en latin, date de l'abbatiale de **Maïeul, grand abbé de Cluny entre 954 et 994**. On en voit ci-contre, une copie ancienne de l'original, en dépôt dans la collection des manuscrits médiévaux de la Bibliothèque Nationale de France. Cette copie a été effectuée le 22 décembre 1783 par Lambert de Barive, avocat autunois, chargé dès le règne de Louis XV d'inventorier l'immense fonds d'archives de l'abbaye. Il semble assez probable que l'original de cette charte - un parchemin de 27 cms de côté « sain et entier », nous dit le copiste - existe toujours, mais, malheureusement et en l'état, il n'a pas été possible de le retrouver.

Quoiqu'il en soit de ce document, à cette époque, l'abbaye, fondée en 909 ou 910, est devenue très riche grâce aux très nombreuses et importantes donations foncières qu'elle a reçu, dès sa fondation, de « nobles », qui, dans ces temps où la vie terrestre était plus que précaire, (et où on avait très peur de **l'enfer!**), étaient très soucieux d'assurer le salut (on disait « remède ») de leur âme, c'est-à-dire leur entrée au paradis. Selon le bon mot d'un auteur, ils s'achetaient, par ces donations faites à Dieu et à ses saints, par l'intermédiaire de l'abbaye, de « l'assurance-vie éternelle » !

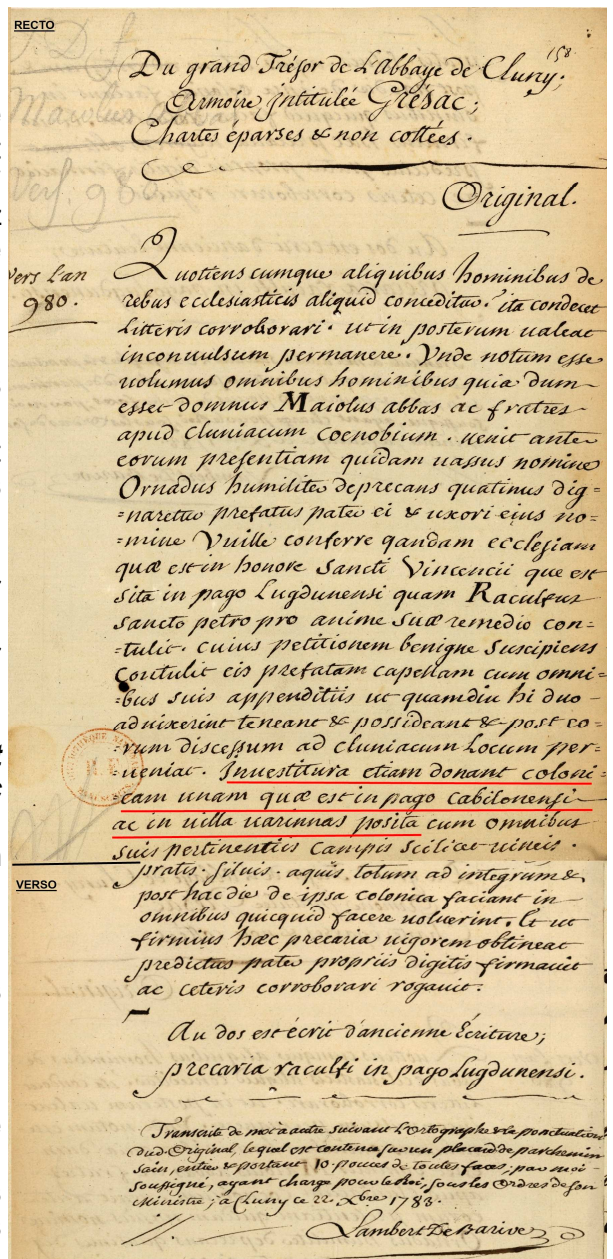
D'une annotation au pied de cette charte, il semble ressortir que l'abbaye aurait reçu de **Raculfe**, connu comme vicomte de Macon et dont on sait qu'il est décédé en 915, entre autres biens, « **une colonie qui est au pays de Chalon (in pago Cabilonensi) et située au village (?) de Varennes (in villa Varinnas posita), avec toutes ses appartenances, à savoir champs, vignes, prés, bois, eaux, le tout sans exception** ». Par « colonie », il faut entendre un important domaine agricole qui avait pour caractéristique essentielle que le « seigneur » était propriétaire, non seulement du « sol » mais également des hommes « attachés » à ce « sol » pour son exploitation, les « serfs ». Les produits de l'exploitation se partageaient entre les exploitants et le seigneur, au très grand avantage de ce dernier.

L'abbaye de Cluny s'est alors comportée comme un véritable et puissant seigneur, suzerain féodal, sans aucune autorité supérieure temporelle ou ecclésiastique, si ce n'est celle du pape dont, en vertu de son acte de fondation, elle dépendait directement. De ce fait, dans le cadre des liens de dépendance caractéristiques de la féodalité, elle distribuait les domaines reçus - en fait, leurs revenus - à des « nobles » dont elle s'attachait ainsi le service. Et la charte nous apprend que le domaine de « Varennes » - (lequel n'est d'ailleurs pas l'objet principal de la charte) - a été donné à un certain Ornadus - qualifié de « vassus » (vassal?) - et à sa femme Vuille, qui ont donc été « seigneurs » de Varennes au Xème siècle **mais uniquement le temps de leur vie**, la charte stipulant expressément, comme il était de règle dans la relation féodale primitive, que l'avantage conféré n'était que **viager**, et qu'en conséquence, à leur décès le domaine reviendrait à l'abbaye. Varennes a donc été, un temps, une possession de Cluny.

On peut imaginer un groupe de moines cheminant sur cette voie suivant la vallée de la Grosne, à laquelle ils donneront leur nom - **chemin des moines** -, et dont on a déjà parlé, pour visiter leur propriété de Varennes ou rejoindre le « **grand chemin** », axe nord-sud de grande importance et de grande ancienneté. Les plans anciens nous révèlent que cette jonction, aujourd'hui invisible, se faisait à quelques dizaine de mètres au nord de l'actuel carrefour RN6-RD6! Mais, à y bien regarder, un discret témoin de cet historique emplacement subsiste toujours : une croix, « **La croix du Meix** », détruite par la tourmente révolutionnaire mais réédifiée au même endroit par la suite. Avec un peu d'attention, on la voit, aujourd'hui, bien conservée, dans la haie d'une propriété privée.

Cette charte constitue donc un **jalon historique, quasi certain**, qui nous indique, qu'aux environs de l'an 900, le lieu dit « Varenne » était déjà le siège d'exploitation d'un domaine agricole structuré et donc, de création antérieure... Même question : **oui, mais à quelle époque?**

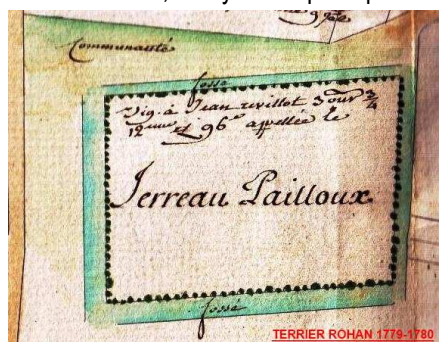
Dans ces siècles antérieurs au Xème siècle, et en remontant le temps, les grands moments de la « **grande histoire** » de France sont connus : la construction de l'empire de Charlemagne et son partage, les grandes invasions germaniques, l'empire romain et sa chute, la conquête de la Gaule par les Romains (58-52 av. J.C), les Gaulois (ou celtes)... Mais, précisément, pendant ces temps, quel était le visage de Varennes? C'est le noir complet! Pas tout à fait, car brillent encore les petites lumières des **lieux-dits!** Voyons à nouveau ce qu'ils éclairent!



Le premier de ces lieux-dits est, « **Au Baillot** », situé au nord de l'allée des Platanes, disparu du cadastre actuel, mais dont les plus anciens d'entre nous se souviennent qu'il était encore en usage, dans notre langage courant, il n'y a pas si longtemps... Il faut lui associer le tout petit « **Terreau Pailloux** » disparu lui aussi. (cf. plan page 6).

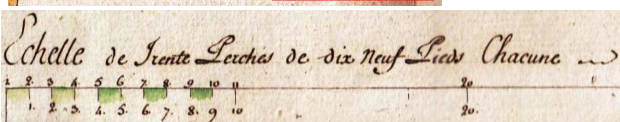
En vieux français, un « bail » (mot issu du latin «vallis») est un pieu, un poteau et un « **baillol** », un assemblage de pieux constituant clôture, enceinte ou retranchement. On peut alors, sans forcer le raisonnement, supposer que cette communauté d'agriculteurs dont nous parle la charte, avait installé ses bâtiments d'habitation et d'exploitation et quelques parcelles de culture d'immédiate proximité, dans un vaste enclos cerné d'une forte palissade protectrice; protectrice, non pas en termes défensifs « militaires » à proprement parler, mais surtout à l'égard d'un environnement naturel pouvant se révéler hostile. En ces époques déjà très reculées, de très sérieux et très nombreux prédateurs vivaient dans l'omni présente et toute proche forêt... Au premier rang desquels, les **loups**! Pour preuves, très longtemps après l'époque dont nous parlons, le vingt deux ventose 3ème année républicaine (vendredi 20 février 1795), « *Le conseil général (conseil municipal) a arrêté et arrêté les dépenses comme sensuit scavoir : ...plus la somme de vingt livres dix sols pour de la poudre à tiré avec de la fonte qu'on a employé tout pour faire la traque aux loups* » et le vingt cinq fructidor an dix de la république française (samedi 28 août 1802) : « *Etat des Depenses : ...poudre et bales avancé par Le maire pour La Chasse au Loup 4 Frs 80 Cts* ». Autrement dit, plus d'un millénaire après l'époque qui nous occupe, les loups, à Varennes, restaient une préoccupation d'une importance telle, que la collectivité organisait encore, ce qu'on appelait, il n'y a pas si longtemps et pour d'autres espèces, des « battues aux nuisibles »! Les plans anciens nous révèlent également un « **Champ au loup** » dans le secteur des Mouilles et, à l'opposé, une **rue au loup** menant au pâquier, située entre le Bourg et Loisy - (on en a la trace par un sentier rural noté au cadastre actuel mais, sur le terrain, perdu dans une énorme broussaille...)

Mais, il n'y avait pas que l'environnement naturel qui pouvait être hostile : l'environnement humain pouvait l'être



encore plus! Des bandes malveillantes -groupe d'hommes en migration, brigands ou mercenaires désœuvrés, plus ou moins armées, vivants de la rapine- circulaient dans la nature : il s'agissait alors pour ces populations anciennes, à une époque où la notion actuelle de « sécurité publique » assurée par une « force publique » était bien loin d'avoir vu le jour et où le château-fort voisin et protecteur ne se construirait que quelques siècles plus tard..., il s'agissait donc d'assurer par elles-mêmes leur propre sécurité... C'est alors que le petit lieu-dit « **Terreau Pailloux** », (voir sa situation sur le plan de la p. 6), sans doute inclus dans l'enclos dont on a parlé, retient notre attention.

Les plans anciens, précieux à tous égards, le sont notamment en ce qu'ils peuvent être les révélateurs de situations parcellaires très anciennes restées stables



pendant des siècles et non bouleversées à l'époque moderne, comme, par exemple, par les remembrements. A cet égard, à Varennes, le remembrement de la prairie, un des premiers de France intervenu en 1950, a été particulièrement destructeur,

tant au regard des limites parcellaires (c'était d'ailleurs son objet...) qu'au regard des lieux-dits!

Par ailleurs, on l'a déjà dit, ces plans sont tout à fait précis. Ils ont une échelle (on en voit un exemple ci-contre) laquelle nous permet de prendre des mesures après, cependant, quelques petits calculs pour passer des mesures d'ancien régime à nos mètres actuels!...Sinon ce serait trop simple!

Alors, qu'est ce donc que cet étrange quadrilatère de 35 mètres sur 48 environ, en légère surélévation, - (on le voit bien quand on va sur le terrain!) - cerné de fossés d'une largeur inhabituelle, (1,80 à 3,70 mètres) , qui devaient eux-mêmes être bordés à l'intérieur, d'une forte palissade? Pourquoi cette unique bizarrerie, sur tout le territoire de Varennes, d'un nom de lieu attaché à un si petit terrain? Fallait-il donc qu'il soit un lieu bien important! On doit convenir que cela ressemble étrangement, cette fois-ci, à un retranchement vraiment défensif au sens « militaire » du terme, où l'on se regroupait, pour mieux se protéger et assurer plus efficacement sa défense, face à un péril vital! Confrontons cette hypothèse aux mots formant le lieu-dit! Ne nous attardons pas sur « Pailloux » qui est un nom d'homme (encore, localement, bien vivace!), qui indique sans doute un propriétaire du lieu, à une époque tardive où il avait perdu, depuis longtemps, son affectation primitive. En revanche, « **terreau** » nous éclaire immédiatement : en effet, en vieux français le mot « terral », « terraul » signifie à la fois, « fossé », « retranchement en terre, terrassement ou rempart »! On ne peut être plus explicite!

Cet original petit lieu-dit suscite également la réflexion quant à sa localisation qui ne paraît pas indifférente : il est en effet situé en bordure immédiate de cet ancien et important **chemin** nord-sud dont on a déjà parlé et qui, tout au long de ce qui en subsiste sur les plans anciens dans la traversée du village, est qualifié : « **Grand chemin** », « Ancien grand chemin », « **Chemin ferré** » (cf. plan, p.6). Cette dernière appellation signifie « chemin solide, chemin fondé » c'est-à-dire, empierré ou pavé, par opposition à la multitude des autres chemins à même le sol : nids-de-poule et abondante poussière l'été, fondrières sans fond l'hiver... et donc, circulation incertaine! Seuls donc, les grands itinéraires faisaient l'objet de coûteux travaux d'empierrement. C'est pourquoi ces chemins dits « ferrés » indique très souvent l'emplacement d'une voie romaine,- (ce qui est quasiment certain dans notre cas) - elle-même bien souvent réutilisatrice d'une voie **celte** antérieure. Dans ces temps très anciens, le «chemin ferré» était certes, une commodité pour les autochtones, mais c'était aussi l'endroit par où survenait le

danger! N'est-il pas symptomatique que le tronçon de ce chemin situé entre la vie de Loisy et la vie de l'église (allée des platanes), s'appelle aujourd'hui encore « chemin des routiers »! Non, non! pas « *les routiers sont sympas* » d'aujourd'hui! Mais, nous dit joliment, un dictionnaire d'ancien français: « *Routier : homme de guerre, faisant partie d'une bande de soldats d'aventure* »! Nous reviennent alors en mémoire quelques souvenirs d'histoire plus récente : les « Grandes compagnies », les « Ecorcheurs » et autres « Tard-Venus », militaires désœuvrés devenus « bandits de **grand chemin** »! Les mêmes troupes de pillards existaient certainement déjà dans les temps plus reculés qui nous occupent. Nos ancêtres, à la façon du moment, vivaient déjà « l'insécurité routière »! Il fallait donc surveiller de près cet itinéraire pour voir venir le danger et avoir le temps de prendre ses dispositions et il n'est pas improbable que notre petit « **terreau** », outre sa fonction de retranchement, ait également été le siège d'une tour de guet en bois .

A ce stade de la description de ce qui était sans doute le noyau initial du village, vient à l'esprit la comparaison avec l'implantation de type « **villa** » - (c'est d'ailleurs le mot utilisé dans la charte) - bien connue des Romains, mais aussi des celtes, c'est-à-dire « nos ancêtres les gaulois »! Certes, notre implantation varnoise n'avait, avec ses bâtiments qui ressemblaient à des huttes et cabanes en bois et torchis, couvertes de végétaux, rien de comparable quant à la disposition et à la qualité des bâtiments, avec l'archétype de la « villa » romaine figurée dans l'illustration ci-contre; mais, le principe d'organisation défensive mis en œuvre était le même : palissade périmétrique et retranchement intérieur. C'est ce que l'on retrouvera beaucoup plus tard dans la construction des château-forts!



Illustr. extr. dict. latin-français GAFFIOT, p. 1676.

Pour en terminer avec ce petit, mais important lieudit, notons que notre géomètre, rédacteur de l'atlas de 1806, qui, à coup sûr, avait pris connaissance du terrier de 1779-1780, mais ne comprenant sans doute déjà plus le sens ancien attaché à ce lieu-dit, a décidé de lui redonner du sens en l'écrivant, « **Terre au Pailloux** », ce qui est parfaitement clair et correspond bien à notre parler local ancien qui, lorsqu'il veut marquer l'appartenance, dit : « La chose **au** untel »! Cela souligne encore un des pièges de la toponymie : en l'absence de sources multiples, l'analyse à partir d'une seule graphie peut conduire sur une voie de garage!... Par chance, nous avons plusieurs sources à Varennes et tant le « Terrier Rohan de 1779-1780 » que le « terrier du Chapitre Saint-Vincent de 1777-1783 » notent bien « **Terreau** » en un seul mot!

Se pose alors la question de savoir, dans ces siècles antérieurs à l'an 900, dans quel contexte naturel se sont établis les fondateurs de notre village? A coup sûr dans un environnement forestier très marqué et de grande proximité. A ces époques, l'horizon n'était jamais bien lointain... Cependant, on ne dit pas, sans nuances et directement, qu'ils se sont installés « **dans la forêt** », parce qu'on sait que, dès les temps les plus anciens, les hommes qui ont peuplés notre région, à coup sûr cueilleurs et pêcheurs, étaient aussi « agriculteurs ». A ce titre, ils ont commencé, il y a fort longtemps, le combat contre la forêt, créant ainsi des clairières plus ou moins vastes. Nos fondateurs se sont-ils installés dans une clairière précédemment créée ou l'ont-ils créée eux-mêmes? Mystère! Mais ce qui est certain, c'est que le « **défrichement** » a été pour nos ancêtres, dans leur quête de nouvelles terres à cultiver ou de nouveaux pâturages à offrir à leurs animaux, un grand problème! On remarque que la charte nous décrit, déjà au milieu du X^{ème} siècle, un « Varennes » où existent des zones de paysages ouverts, donc déjà défrichés, puisque coexistent avec les « bois », des « **champs, vignes et prés** ».

En tout cas, « **Au Bois Beury** » et « **Les Noyers Freby** » nous apprennent que nos fondateurs ont d'abord, ce qui est bien logique, défriché à leur porte!

« **Au Bois Beury** » - (graphie actuelle « Beurey ») et lire tout simplement « **Au bois brûlé** » - nous dit que pour détruire ce bois, ils ont utilisé le plus ancien des moyens que la nature elle-même, jadis, a offert à l'Homme : le **feu**! « **Beury** » vient, en effet, du latin « *combuo* » qui signifie « brûler »; le mot, au cours de son évolution perdra son préfixe. Notons, au passage, que dans notre patois varnois, on dit de quelqu'un dont le teint est brun, qu'il est « **beurôt** », c'est-à-dire qu'il a la peau « **brûlée** » par le soleil!

« **Les Noyers Freby** », quant à eux, nous parlent non plus du moyen utilisé pour défricher mais du **résultat** du défrichement, c'est-à-dire la création de terres cultivables « **nouvelles** ». « Noyer » illustre parfaitement un des pièges, déjà souligné, de la toponymie : se méfier des mots qui nous renvoie immédiatement un sens évident ! « Noyer » est un « faux-ami » qui n'a rien à voir avec l'arbre, pourtant bien présent dans notre région. Le mot nous vient des adjectifs celte « *novio* » et latin « *novus* », signifiant « nouveau ». Ce dernier s'écrit, au féminin pluriel, « *novae* » dont l'écriture phonétique à partir de la prononciation latine dite « restituée », nous amène bien proche de notre « noyer ». Et tout ceci, pour nous indiquer que nous sommes en présence de terres « nouvelles » fraîchement arrachées à la forêt. En vieux français, on appelait ces nouvelles terres issues du défrichement, les « **novalles** ». Pour ce qui est du mot « Freby », il s'agit du patronyme d'un propriétaire du lieu à un moment donné. On note que le rédacteur de l'**Atlas de 1806** a, à nouveau, pris des libertés avec la graphie ancienne révélée par les deux terriers, en écrivant « Au Noyer Freby », passant du pluriel au singulier : là encore, cette modification graphique est de nature à « pousser à l'erreur » en privilégiant, par un penchant naturel de la pensée, le sens « arbre », inexact comme on l'a vu! Et l'incitation à l'erreur sera encore plus forte dans le cadastre de 1830, où l'on n'aura plus que « Noyer Freby », tout court!

« **Au Bois Beury** » et « **Les Noyers Freby** » nous indiquent donc très certainement des lieux de notre village, dans les premiers défrichés. Mais, le « grand boom » du **défrichement** débutera plus tard, à partir du Xème siècle pour répondre, nous disent les historiens, à une forte expansion démographique. Ces grands défrichements ont affecté la totalité de notre village et ont laissé de nombreuses traces dans nos lieux-dits. Il y a bien évidemment les fameux « essarts » que l'on retrouve à Varennes dans « **L'Esserty** » (partie du bois des Reppes originel, de bien plus grande étendue que l'actuel) ou « **La Teppe des essards** » au nord de la prairie en bordure de Saône. Ces « essarts » que l'on fait généralement venir du verbe latin « exarare : arracher en labourant profondément » ont été possibles grâce à la maîtrise de la métallurgie du fer dont le lieu-dit « **Le Champ de la Forge** », en bordure de la vie de Loisy, nous porte certainement témoignage.

« **La Brûlée** » (en prairie, en limite de Saint-Loup) nous rappelle qu'on utilisait toujours le feu. En fait le « fer » et « le feu » étaient utilisés concurremment : on arrachait puis on brûlait les résidus végétaux.



Certains mots « génériques » entrant dans la composition du nom de très nombreux lieux-dits nous indiquent également soit l'état forestier primitif de notre terroir : « bois », « buisson » (à l'époque médiévale, synonyme de « bois »), « forêt », soit des espaces ouverts gagnés sur la forêt et affectés à la culture ou au pâturage des bêtes : « Champ », « pré », « prairie », « pâquier »; tous témoignent de l'opiniâtre combat du **défrichement**

mené par nos lointains ancêtres pour aboutir aux espaces ouverts que nous connaissons aujourd'hui et, déjà acquis depuis longtemps, à la fin du XVIIIème siècle. Il n'y a plus, alors, que quelques défrichements sporadiques de terrains épars ou de terrains défrichés un temps mais qui, par abandon et par la nature des choses dans notre région, étaient retournés à la forêt. Le terrier Rohan de 1779-1780 en note deux ou trois, tous situés aux limites du village : un aux Mouilles, sur un terrain appartenant au duc de Rohan ou cet autre, en bordure de Saône, « Au portelot », « Terre nouvellement défrichée par François Durand de Marnay ». (Illustr. ci-dessus).

Il en est cependant, deux derniers, qui, à la fin du XVIIIème siècle, seront encore des défrichements importants:

* d'abord, celui des « **Buissons de Saulgÿ** », lieu-dit aujourd'hui totalement inconnu à Varennes et pour cause, puisque cette portion de territoire deviendra en 1830 « L'île Chaumette » sur la commune d'Epervans (et c'est là une autre histoire à raconter!...)

* et ensuite, celui du dernier quartier de l'antique bois de « **Vorvoille** », au nord de la Frette, côté est de la levée de Mirande. Ce quartier était encore d'une importance telle sous le règne de Louis XV que la carte de Cassini, pourtant à grande échelle, le note sous la mention « **Bois de la Frette** ». Profitons de l'occasion, pour indiquer que l'énigmatique lieu-dit « **Vorvoille** » pourrait bien venir du latin « viridis folium » que l'on peut traduire par bois de « la verte feuille » ce qui est d'abord poétique, et qui, au moins en certaines saisons, convient bien à un bois... (1)

Pour conclure, revenons à la question posée : à quelle époque, en définitive, est-il possible, que Varennes, pour la petite partie étudiée, ait vu le jour? Les indices qui ont alimenté notre réflexion dans les lignes qui précèdent, sont : * les lieux-dits ont des origines latine ou celte, * et les lieux-dits eux-mêmes, sont tous situés à proximité d'une voie antique, probablement aussi d'origine romaine ou celte. Autre élément : la charte du Xème siècle nous dit que Varennes était « in pago Cabilonensis », c'est-à-dire dans les environs de « Cabilonum », notre Chalon sur Saône d'aujourd'hui, qui était une des grandes villes commerciales de la tribu **gauloise** des « **Eduens** ».

Alors, Varennes, pour la partie étudiée : village gaulois, village gallo-romain, ou un peu plus tard ...? Seule l'archéologie, si pauvre à Varennes, pourrait maintenant infirmer, confirmer ou modifier **ce qui n'est, pour l'heure, qu'une hypothèse d'auteur!**

Pour conclure encore: 250 lieux-dits, et notre chemin n'en a croisé que quelques-uns! On aurait bien aimé écouter ce qu'ont à nous raconter « Le poirier cocu » (oui, oui, c'est bien un lieudit!), « Le mariage » (qu'est ce qu'un mariage peut bien faire en prairie?...), « Croche Ribaud » et autres « Champ des Buttes ».... Peut-être dans de prochains articles...

François GUILLERMIN

1 : Sur le bois de Vorvoille, voir Bul. Mun. n° 6 juillet 1984 ou site int. de la Cne : « Patrimoine ».